

Adapt est une association créée par le SNES. Le site <http://www.adapt.snes.edu> donne accès au descriptif détaillé des livres édités par Adapt (commande en ligne ou par courrier, franco de port), à des centaines de comptes-rendus de tests de CD-ROMs, des pages de liens et des dossiers sur les outils multimédia.

Parmi nos dernières parutions⁽¹⁾



Virus émergents. Vers de nouvelles pandémies ?
SRAS, H5N1, Chikungunia, etc. : l'émergence de maladies menaçantes est-elle un phénomène nouveau ? Que se passe-t-il ? Un ouvrage lucide et très documenté, écrit par un spécialiste reconnu, pour découvrir d'étonnantes histoires de virus.
Claude Chastel – novembre 2006, 316 p. – 30 euros.

Epidémiologie, pour une éducation raisonnée à l'incertitude

Une nouvelle collection (Vie, santé, évolutions) réunissant didactique, épistémologie et histoire des sciences. Antibiotiques, vaccins, SRAS, SIDA, maladies génétiques, obésité, principe de précaution, risque zéro... Il est désormais devenu indispensable de comprendre et faire comprendre les démarches de cette science.



Dir. M. Coquidé et S. Tirard – octobre 2006, 176 p. – 18 euros.



La biologie au siècle des Lumières

Dans toute l'Europe, le XVIII^e est une époque de bouleversements politiques et sociaux. Les philosophes donnent l'exemple de la liberté de pensée. Cette liberté gagne les naturalistes. L'auteur reconstitue la démarche des plus grands d'entre eux.
Paul Mazliak – mars 2006, 452 p. – 49 euros.

Pour mémoire

Entre Terre et ciel, à la découverte des sciences de l'atmosphère et de l'espace

Par l'un des acteurs de cette grande épopée du XX^e siècle que fut la conquête de l'espace.
Bernard Authier – 2002, 208 p. – 23 euros.

Le premier âge de l'ADN. Histoire d'une molécule de l'hérédité

Les errements et intuitions fulgurantes qui ont précédé la découverte de l'ADN en 1953.
Bernard Marty et Henri Monin – 2003, 170 p. – 19 euros.

L'algèbre arabe. Genèse d'un art

L'histoire des pratiques algébriques en pays d'Islam, des réponses à de nombreuses questions sur les origines de l'algèbre, son développement, ses liens avec les autres activités scientifiques et sa diffusion en Europe.
Ahmed Djebbar – 2005, 224 p. – 25 euros

La biologie du XX^e siècle. Les grandes avancées de Pasteur aux neurosciences

Un panorama de la grande aventure de la biologie du XX^e siècle. Un style limpide au service de notions réputées difficiles.
Paul Mazliak – 2001, 352 p. – 29 euros.

Histoire de la radioactivité

Cette aventure passionnante, qui s'est étendue sur plus d'un siècle, est retracée, en termes très clairs, dans cet ouvrage abondamment illustré de figures et schémas. Et, en chemin, quantité de notions de physique moderne qui paraissaient complexes deviennent limpides.
René Bimbot – août 2006, 368 p. – 35 euros



Avicenne et Averroès. Médecine et biologie dans la civilisation de l'Islam

Ce que ces médecins arabo-musulmans du Moyen Âge ont apporté à la médecine.
Paul Mazliak – 2004, 256 p. – 25 euros.

En préparation

Neuroplasticité, enseigner de nouveaux savoirs ou un nouveau regard ?

Second titre de la collection Vie, Santé, évolutionS. La notion de neuroplasticité bouleverse l'enseignement traditionnel et ce qu'on « fait dire » à l'imagerie médicale.
Dir. M. Coquidé et S. Tirard – mai 2007, 176 p. – 18 euros.

Deux siècles de biologie marine. 1760-1960

Michel Glémarec, mai 2007.

Enseigner l'Évolution

En association entre le SNES et une équipe INRP-ENS, dans la collection Vie, Santé, évolutionS.

Et aussi des ouvrages concernant le métier d'enseignant

Corps et pédagogie

Corps de l'élève, corps de l'enseignant : souvent niés dans le système scolaire et dans la formation des enseignants, en quoi peuvent-ils être un obstacle ou faciliter le rapport aux savoirs ?
Recueil d'articles, coord. Véronique Vanier – 2004, 140 p. – 14 euros.

(1) Depuis 2001, nos ouvrages d'histoire des sciences et d'épistémologie sont en coédition Adapt-Vuibert.

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande

À envoyer à Adapt Éditions – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site : www.adapt.snes.edu

LANGUES VIVANTES

SOMMAIRE

- Une école à plusieurs vitesses p. 2
- Évaluation : Qui évalue qui, pourquoi, et quand ? p. 3-4-5
- Non-diversification p. 5
- Enseigner une LV : quelles conceptions du métier ? p. 6-7
- Pub Adapt p. 8



Langues vivantes : terrain d'expérimentation d'une autre école, d'un autre métier

Les langues vivantes sont le cheval de Troie d'une nouvelle conception de l'école qui préside à la réécriture des programmes et à la mise en œuvre du socle commun. S'appuyant sur le postulat que tous les jeunes ne peuvent accéder à une culture commune exigeante, le ministère fait croire que le socle sera, certes un minimum, mais « garanti » (alors que l'on prévoit déjà les outils pour mesurer les taux d'échec). Il impose, en pulvérisant la notion de programme, un changement radical du système éducatif : il y aura le niveau du socle (basique), et celui des programmes (exigeant). Et entre les deux, un gouffre dans lequel l'exclusion sociale risque bien d'être la loi : le président du pôle Sciences des programmes, n'affirmait-il pas au Conseil Supérieur de l'Éducation du 2 avril 2007 : « Ce serait nous voiler la face que de ne pas voir que nous avons une double mission : le socle pour certains, et l'excellence pour les autres » ?

L'introduction de certifications par des organismes extérieurs à l'école, désormais intégrée au livret de compétences, confirme l'orientation vers un service public qui entérine les inégalités et renonce à offrir à tous les élèves la validation d'une formation de qualité.

Le SNES s'oppose à ce projet d'une école encore plus ségrégative et inégalitaire ainsi qu'aux transformations en cours qui visent de plus en plus à faire des enseignants de simples exécutants flexibles et mobiles, de la formation initiale (nouveau cahier des charges des IUFM) aux injonctions de « bonnes pratiques » dans certaines disciplines. Pour nous, tous les jeunes sont éducatibles et si nous devons, bien sûr, sans cesse réfléchir à nos pratiques et au contenu de nos enseignements – ce qui passe par une meilleure formation initiale et continue –, ce n'est pas pour satisfaire de telles logiques mais bien au contraire pour élever davantage le niveau de qualification de tous les jeunes.

Sylvie Nony, Thérèse Jamet-Madec, Bruno Auer, Martine Villy

INFOS DIVERSES

Pour contacter le groupe langues vivantes écrire à : pedago@snes.edu

- Sur le site du SNES www.snes.edu dans la rubrique : Enseigner en lycée, collège, classe postbac, <http://www.snes.edu/observ/spip/spip.php?rubrique3> sont réunis les articles publiés sur les LV depuis décembre 2005.

- Dans la rubrique des Observatoires des programmes et des pratiques, http://www.snes.edu/observ/spip/rubrique.php?id_rubrique=3 sont consultables à la rubrique Langues vivantes et régionales les analyses des programmes, les interventions du SNES auprès de l'inspection générale, les références horaires, textes adoptés au congrès du Mans en 2005 (à venir les textes du congrès 2007 de Clermont), des contributions et témoignages ainsi que les compte rendus des stages langues vivantes académiques auxquels ont participé des membres du groupe LV.

- Un tableau complet des références des programmes du primaire au lycée est aussi en ligne sur le site des Observatoires.

« De l'école au collège : Enseigner/Apprendre une langue étrangère en Sixième »
Troisième Journée internationale d'étude de l'équipe INRP - ADIS2.ICAR

Anglais, français, ... mathématiques :

Comment faciliter la cohérence des apprentissages le plus tôt possible ?

Des outils conceptuels transversaux au service des disciplines vendredi 11 mai 2007 de 9 h 30 à 18 heures, amphithéâtre du lycée Denis-Diderot, 61, rue David-d'Angers, 75019 Paris (Métros : Place des Fêtes, Danube ou Pré-Saint-Gervais).

« Cette troisième journée d'étude s'adresse à tous ceux (enseignants, formateurs et inspecteurs du primaire et du secondaire, étudiants, chercheurs, ...) qui s'intéressent à la didactique des langues étrangères et du français, en milieu scolaire, au niveau primaire et secondaire.

Organisée par des enseignants associés de l'équipe de recherche INRP-ICAR ("De l'école au collège : Enseigner / Apprendre une langue étrangère en Sixième"), cette rencontre se veut d'abord un lieu de diffusion des résultats d'étape de la recherche et un espace de discussion et d'échanges entre chercheurs et enseignants (et apprenants).

Cette année encore, nous aurons le plaisir d'ouvrir une fenêtre sur ce qui se passe chez nos voisins. Après la Bulgarie l'an dernier, c'est l'Irlande que nous accueillons cette fois-ci : Frédérique Rantz, coordinatrice régionale et conseillère pédagogique pour le français, nous parlera de la place des langues – maternelle, seconde, étrangères – à l'école primaire et à l'entrée au collège ».

Contactez notre collègue Line Audin : audin@inrp.fr

Une école à plusieurs vitesses

EXTRAIT TEXTES ADOPTÉS - MARS 2007

II.1.1.1 Socle commun

Inspiré du cadre européen de compétences clés, le socle s'appuie sur une conception utilitariste de la formation, morcelée en micro-compétences. Il délégitime certaines disciplines comme l'EPS, la technologie ou les enseignements artistiques (pensées uniquement sous l'angle d'acquisitions transversales, comme si elles n'avaient pas d'objectifs propres), ou comme les langues vivantes, réduites à de simples outils de communication. Piloté par la politique de réduction des coûts, il ne pose jamais la question des conditions de travail des élèves au sein de la classe, ni du temps nécessaire pour les différents apprentissages.

Il induit une réorganisation en profondeur des parcours scolaires. Tandis que certains élèves pourront bénéficier de l'ensemble de la culture scolaire, d'autres se verront relégués au seul socle et renvoyés à une hypothétique formation tout au long de la vie alors que toutes les études montrent que celle-ci bénéficie essentiellement à ceux qui sortent les mieux formés de la formation initiale.

Le SNES réaffirme son refus de l'appauvrissement des contenus en LVE sous couvert de mise en place du CECL (cadre européen commun de références pour les langues).

Si nous sommes d'accord sur la nécessité de faire travailler aux élèves toutes les activités langagières, nous craignons un émiettement de l'apprentissage et une perte de sens pour les élèves.

de sens pour les élèves. Les élèves vont peut-être obtenir de meilleurs résultats aux tests internationaux en compréhension orale par exemple, mais auront-ils compris le sens profond du document ? Pourront-ils avoir une vision globale et critique, ce que permettait le travail en séquences élaborées par les enseignants ?

À noter que tous les collègues n'ont pas été concernés par la consultation sur le Palier 2 alors qu'une consultation bien menée pourrait permettre aux collègues d'échanger sur les contenus et les pratiques et ainsi faire d'eux de vrais concepteurs plutôt que de simples exécutants.

De plus, si nous partageons beaucoup d'éléments de la synthèse des avis académiques réalisée par les experts, nous contestons la véracité de l'affirmation suivante : « les groupes de compétence apparaissent comme une nécessité mais suscitent des réserves quant à leur mise en œuvre ». Il est clair que lors des réunions de bassins, ces groupes de compétence, ont été présentés comme une nécessité en liant travail sur les capacités langagières et groupes de compétence comme nous l'ont signalé les nombreux collègues très inquiets que nous avons rencontrés lors des stages académiques et national. C'est cette nécessité que nous contestons. ■

La logique du socle apparaît de manière claire en langues vivantes par l'adoption du pilier « pratique d'une langue vivante étrangère » pour l'obtention du brevet dès la session 2008. Ainsi les élèves seraient évalués deux fois dans une même langue avec deux niveaux de référence différents : A2 pour le socle et B1 pour le contrôle continu puisque tel est l'objectif fixé par les nouveaux programmes de collège. Comment ne pas voir que, très vite, la référence deviendra A2 pour le plus grand nombre et B1 pour les plus « talentueux » ? Le SNES condamne cette conception ségrégative et inégalitaire. Programmes LV au collège : voir *BO* hors-série n° 7 du 26 avril 2007.

Rappelons que les programmes du Palier 1 (qui visent le niveau A2) sont entrés en vigueur en septembre 2006. Ceux du Palier 2 ont été soumis à consultation et entreront en vigueur à la rentrée 2008.

Nous avons montré lors de leur parution qu'il y a dans les programmes du Palier 1 des enjeux inconciliables : d'une part, des enjeux culturels et linguistiques que nous partageons ; d'autre part, une approche « actionnelle » qui induit une conception utilitariste et professionnalisante des apprentissages.

Les programmes du Palier 2 présentent des aspects positifs (choix du thème global : « *Ici et là* » et interdépendance des domaines linguistiques et culturels). Mais ils présentent les mêmes défauts que ceux du Palier 1. Le travail des capacités langagières préconisé par ces programmes ne nous pose aucun problème mais nous craignons que les certifications visées n'entraînent un éclatement des apprentissages engendrant ainsi une perte



© Daniel Maunoury

Évaluation : Qui évalue qui, pourquoi, et quand ?

La circulaire de rentrée 2007 précise la mise en application progressive du livret individuel de compétences, qui suivra chaque élève de l'école élémentaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Ce livret sera proposé d'abord sous forme papier mais sera remplacé à terme par une version électronique. Il est destiné à « *suivre les progrès constatés dans l'acquisition* » des « composantes du socle commun ». La pratique d'une langue vivante étrangère étant un des piliers du socle, il est sûr que les LV auront leur place dans ce livret. Quel lien sera fait entre ce qui relève du contrôle continu en Troisième et ce qui relève du socle avec la nouvelle mouture du brevet dès la session 2008 ?

Les modalités de l'attestation du niveau A2 ne sont pas précisées, mais on peut penser que cela passe par les pages LV du livret de compétences. Tel le B2i, les langues vivantes au collège se transformeront en une série d'items à valider. Le ministère nous fournira des outils en ligne. L'entraînement de nos élèves aura comme simple objectif de pouvoir cocher le plus grand nombre de cases pour valider telle ou telle activité langagière. Le SNES continue à dénoncer le morcellement de l'évaluation en une série de micro-compétences,

et à alerter la profession sur le risque que l'on passe plus de temps à « évaluer » qu'à enseigner. Un rapport récent de l'Inspection générale sur l'évaluation en LV partage nos analyses sur ces deux points. Télécharger le rapport à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid/4608/1-evaluation-en-langue-vivante-etat-des-lieux-et-perspectives-d-evolution.html>

Voir aussi notre article dans L'US n° 649 du 14/03/2007. Certains collègues ont déjà adopté le portfolio européen des langues sous la pression de leur IPR. Pourtant, l'Inspection générale elle-même appelle à la vigilance dans ce domaine. Son dernier rapport met en garde contre une utilisation abusive de ce portfolio, qui n'est même pas gratuit pour les élèves ! Il n'est qu'un outil d'évaluation de l'élève : l'enseignant est censé l'accompagner dans le renseignement de son portfolio, mais celui-ci ne peut pas remplacer l'évaluation par le professeur.

« Il n'y a aucune obligation d'utiliser le portfolio ; l'IGEN appelle à la vigilance dans ce domaine. Le dernier rapport met en garde contre une utilisation abusive de ce portfolio, qui est une émanation caricaturale du Conseil de l'Europe et qui n'est pas gratuit ! »

EXTRAIT TEXTES ADOPTÉS - MARS 2007

II.1.1.2 Livret de compétences

Avec le socle commun, le livret de compétences, qui doit entrer en vigueur à partir de la rentrée 2007, change profondément le rapport de l'élève à l'école qui ne sera plus un lieu de découverte et de construction des savoirs, mais celui de l'évaluation incessante de micro-compétences. Ce livret constituera une surcharge de travail pour les enseignants en leur imposant de renseigner des centaines d'items que le professeur principal devra valider sans que l'on sache quel enseignant sera mis à contribution pour l'évaluation des compétences transversales. L'organisation de l'enseignement autour de programmes disciplinaires est, de fait, remise en cause.



© Clément Martin

EXPÉRIMENTATIONS TOUS AZIMUTS EN STG !

Dans la série STG, la mise en place de l'épreuve d'expression orale en CCF a posé de nombreux problèmes sur le terrain cette année. Le SNES a toujours dénoncé le double discours du ministère, qui utilise le besoin de nouvelles définitions d'épreuves pour introduire des déréglementations. En réalité, la diminution du nombre d'épreuves terminales au baccalauréat lui permet de faire des économies importantes. Au cours de l'année, nous avons montré notre opposition à ce démantèlement des examens publics (appel, pétition, audience au ministère) et notre soutien aux collègues auxquels on demande de fournir des documents déclencheurs et de faire passer la nouvelle épreuve sans formation ni préparation suffisante. Nous revendiquons que les échanges d'examineurs soient organisés entre

établissements afin de garantir l'équité de traitement des candidats. Les proviseurs se sont montrés souvent frileux, alors il a fallu se battre pour ces échanges (obtenus par quelques établissements dans certaines académies malgré le refus de principe du ministère et du Siec pour la région parisienne), avec ordre de mission et remboursement de frais. Il ne faut pas hésiter à rappeler à l'administration que l'évaluation d'un candidat par un professeur de l'année est illégale, et qu'un échange d'examineurs rend plus facile la tâche d'organisation des oraux. Quelle que soit la solution retenue, c'est à l'administration de prendre en charge l'organisation logistique des épreuves. La mise en place chaotique de l'épreuve d'expression orale cette année laisse craindre le pire quant à l'introduction pour la session 2008 de l'épreuve de compréhension orale. Restons vigilants ! ▶▶

► ORAL AU BAC STG OUI MAIS...

Pas dans n'importe quelles conditions !

Suite aux interventions du SNES auprès du ministère et de l'Inspection générale, l'épreuve de compréhension orale a été reportée, les conditions imposées pour l'établissement d'une banque de « documents déclencheurs » modifiées, le cadrage des dates en partie acté.

Mais notre désaccord à la mise en place du CCF (Contrôle en Cours de Formation) pour l'épreuve d'expression orale demeure, le ministère refusant les échanges d'enseignants examinateurs entre établissements. Par souci d'indépendance et d'équité, le SNES maintient sa demande que les examinateurs soient des enseignants extérieurs et soutient la mise en place d'échanges et les actions dans ce sens. Il dénonce l'alourdissement de la charge de travail imposée en l'état, sans rémunération.

Nous demandons aux collègues d'établir un bilan très précis cette année, et de relever les difficultés auxquelles ils ont été confrontés lors de ces épreuves d'expression orale, annexé au procès-verbal et adressé au SNES : groupe LV 46, avenue d'Ivry,



© Clément Martin

75647 Paris cedex 13 ou à pedago@snes.edu

Pour consulter le dossier LV en STG :

<http://www.snes.edu/clet/spip.php?rubrique122>

« DÉMATÉRIALISATION » DES COPIES AU BAC STG

En région parisienne, le Service Inter-académique des

Examens et Concours (SIEC) expérimente pour la session 2007 une dématérialisation de la corrections des copies pour les épreuves écrites du Bac STG en anglais. Les copies doivent être scannées dans les heures qui suivent l'épreuve, et mises en ligne pour que les correcteurs puissent y accéder. Ces derniers se connectent à un serveur central, s'identifient (mot de passe etc.), et corrigent à l'écran leurs copies. S'affichent non seulement la copie mais aussi le barème, des outils de correction (surligneur, crayon), une case pour inscrire les points par question, et un outil pour naviguer entre pages et entre copies. Le correcteur valide ses notes quand il le souhaite. Si ce dispositif peut paraître séduisant, il est indispensable de l'évaluer, tant du point de vue d'une distorsion éventuelle de la notation que de celui des conditions de travail des examinateurs, qui ne doivent pas être surveillés en permanence par un Big

Brother de l'administration ou voir leur charge de travail augmenter parce que l'organisation est soi-disant plus légère.

Le SNES a donc demandé, pour des raisons d'égalité de traitement des candidats, que l'expérimentation soit menée comme prévu par des volontaires à partir de copies du Bac 2007 anonymes, mais que toutes les copies soient parallèlement corrigées en version papier par d'autres enseignants membres des jurys.

Seul un véritable bilan de cette expérimentation aurait permis d'en mesurer les conséquences sur la conception des sujets ainsi que sur la notation et les conditions de travail des enseignants. Le SIEC a refusé notre demande.

LES CERTIFICATIONS : OÙ EN EST-ON ?

Le ministère se félicite de l'expérimentation menée en allemand en 2005-2006 et la reconduit cette année. Les élèves de Troisième ont la possibilité de passer une certification correspondant au niveau A2 du CECRL, et les élèves de Seconde une certification correspondant au niveau B1.

Les épreuves ont été rédigées par le Goethe-Institut et validées par des inspecteurs d'allemand. Ce sont les enseignants d'allemand qui font passer ces épreuves et qui les corrigent sans rémunération. En 2006-2007, c'est toujours l'allemand qui est concerné, mais avec un nombre plus important d'élèves.

La circulaire n° 2006-093 du 31-5-2006 précise qu'« à compter de la rentrée 2007, la possibilité d'obtenir une certification sera étendue à d'autres langues ».

C'est pourquoi Le MEN a lancé en août 2006 deux appels d'offres visant la fourniture d'une certification en anglais et en espagnol. Les marchés pourront être contractés avec tout orga-

Manuels scolaires et conditions matérielles

Le Syndicat National de l'Édition et l'association Savoir Lire ont dressé un constat alarmant fin mars 2007. Selon ces deux organismes (dépêche AEF n° 77040 du 27 mars 2007), seuls 49 % des élèves de Sixième disposaient de manuels d'anglais LV1 à jour, malgré l'entrée en vigueur des nouveaux programmes de Palier 1 en septembre 2006.

Quelles pourraient en être les raisons ?

- Le manque d'information dont disposent les enseignants de LV. En fin d'année scolaire 2005, est-ce que tous les professeurs de LV savaient que les nouveaux programmes de Palier 1 entraient en vigueur à la rentrée 2006, avec nouveaux manuels etc. ?
- Les dotations d'État notoirement insuffisantes pour couvrir tous les besoins dans toutes les disciplines.

On demande aux professeurs de langues vivantes de mettre en place réforme après réforme, de nouvelles circulaires et directives et de nouveaux programmes. Par exemple, les nouveaux programmes de Palier 2 parlent de labos de langue, de blogs, de visioconférences, d'enregistrements MP3. Mais concrètement, combien d'établissements ont les moyens de fournir ce genre d'outils pédagogiques ? De qui se moque-t-on ?

nisme reconnu dans les pays européens anglophones ou hispanophones, qu'ils soient publics, semi-publics ou privés, l'Université de Cambridge ou l'Institut Cervantes par exemple. Pour l'instant, on ne sait toujours pas quels organismes ont été retenus pour délivrer ces certificats. Le ministère nous a assuré que tout élargissement du dispositif serait sur la base de la gratuité et du volontariat.

Le SNES a exprimé son opposition à ces certifications pour les raisons suivantes :

- Aux yeux des parents d'élèves, ces certifications représentent un plus sur le CV de leurs enfants, mais ces

parents sont également très attachés aux diplômes et examens nationaux.

- Or, ces certifications ne risquent-elles pas un jour de remplacer nos diplômes nationaux (le bac, notamment) ? Pour l'instant, des certificats existent pour les niveaux A2 et B1... Pourquoi pas B2 à l'avenir ? Les certificats privés et les diplômes nationaux pourront-ils coexister ? Cette dernière question est posée clairement dans l'audit sur les lycées.

- Comment ne pas voir dans cette évolution non seulement un démantèlement du service public des examens nationaux, mais aussi une privatisation rampante de l'enseignement des LVE ? ■

Langues régionales

Texte adopté au congrès FSU de Marseille et repris au congrès de Clermont Ferrand (avril 2007) : thème 1

Les langues régionales et d'outre-mer participent de la diversité constitutive de l'identité nationale.

La France a signé la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » ainsi que la « Convention sur la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'humanité ».

Ces deux textes ont maintenant valeur de loi dans notre pays. Ils doivent donc être mis en œuvre et permettre la promotion des langues et cultures de France.

De l'initiation à l'enseignement dans la langue en passant par l'optionnel ou le bilinguisme à parité horaire, les demandes, l'offre, les situations sont diverses.

Pour nous, toutes ces formes d'enseignement doivent être développées dans le service public pour contribuer à enrichir les pratiques linguistiques. Comme pour les LVE, nous exigeons une véritable diversification, la continuité sur l'ensemble du cursus scolaire, le respect des horaires nationaux et des conditions décentes d'enseignement.

Non-diversification

Les collègues enseignant une autre langue que l'anglais et l'espagnol sont de plus en plus inquiets. C'est le cas notamment des professeurs d'allemand, victimes dans un premier temps de la suppression de la LV1 dans certaines Sixièmes, qui apprennent

maintenant que la LV2 allemand sera supprimée en Quatrième quand il y a une classe bilangue dans leur établissement.

Cette situation est d'autant plus intolérable que le ministère prétend vouloir diversifier. ■

EXTRAIT TEXTES ADOPTÉS - MARS 2007

II.5

Le SNES réaffirme la nécessité absolue de voir enfin à l'œuvre une politique volontariste concernant l'offre d'enseignement alors que, pour cause de réduction des dépenses publiques, on supprime des postes de professeurs de LV année après année.

LANGUES VIVANTES EN SIXIÈME

	Eff. Sixième	1 ^{re} langue vivante choisie en % de l'effectif de Sixième								Étudient une seconde langue, en % de l'effectif de Sixième							
		Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe	LV régio.	Autres	Total étudié 2 ^e LV	dont							
										Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe	LV régio.	Autres	
Année 2006	Garçons	318 960	91,5	6,9	1,0	0,0	0,0	0,0	0,2	10,0	3,0	4,1	1,0	0,4	0,0	1,0	0,2
	Filles	306 337	91,2	7,3	1,0	0,1	0,0	0,0	0,2	11,6	3,5	4,7	1,3	0,5	0,0	1,1	0,2
	PCS favori	185 381	89,0	9,5	0,9	0,1	0,1	0,0	0,1	15,2	5,1	6,4	1,4	0,7	0,0	1,0	0,2
	PCS moyen	195 970	92,5	5,9	1,1	0,1	0,0	0,0	0,1	10,2	2,8	3,9	1,2	0,5	0,0	1,4	0,1
	PCS défavo.	243 946	92,3	6,2	0,9	0,0	0,0	0,0	0,2	8,0	2,3	3,2	0,9	0,3	0,0	0,9	0,2
	TOTAL	625 297	91,4	7,1	1,0	0,1	0,0	0,0	0,2	10,8	3,3	4,4	1,1	0,5	0,0	1,1	0,2
Année 2005	Garçons	315 139	91,1	7,5	0,9	0,0	0,0		0,1	9,1	2,9	3,3	0,9	0,5	0,0	1,2	0,2
	Filles	300 509	90,8	7,8	0,9	0,0	0,0		0,1	11,0	3,4	4,0	1,3	0,6	0,0	1,3	0,2
	PCS favori	189 709	88,4	10,2	0,9	0,1	0,1		0,1	14,0	4,8	5,4	1,4	0,7	0,0	1,2	0,2
	PCS moyen	179 807	92,2	6,4	1,0	0,0	0,0		0,1	9,6	2,7	3,2	1,2	0,5	0,0	1,6	0,1
	PCS défavo.	246 132	92,0	6,6	0,9	0,0	0,0		0,2	7,3	2,2	2,6	0,8	0,3	0,0	0,9	0,2
	TOTAL	615 648	90,9	7,6	0,9	0,0	0,0		0,1	10,0	3,1	3,6	1,1	0,5	0,0	1,2	0,2

Enseigner une LV : quelles

L'incitation à mettre en place, en lycée comme en collège, les groupes de niveaux de compétence en langues révèle une conception du métier que nous ne pouvons accepter.

Le ministère ne cherche pas à améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage, mais au contraire, se sert des LV pour ouvrir la porte à toutes les déréglementations possibles en renvoyant au local l'organisation de l'enseignement des langues.

La création d'un département de langues par établissement⁽¹⁾ est encouragée par la circulaire rentrée 07 pour :

- répartir la dotation horaire en LV1-LV2 ;

- organiser les enseignements comme par exemple déterminer les moments d'évaluations communes, préparer les épreuves communes, organiser le contrôle en cours de formation et les certifications, opérer des choix d'options... et bien sûr mettre en place des groupes de compétence.

Est-ce la qualité de l'enseignement et des apprentissages qui est visée ou la facilité à cocher des cases sur une fiche de performances ? ■

1. Voir les audits sur les grilles horaires :

<http://www.snes.edu/clet/spip.php?article1543>

EXTRAIT TEXTES ADOPTÉS - MARS 2007

1.1.3. Les groupes de niveaux de compétence : un danger pour le métier

Le SNES a mis en garde contre ce mode de répartition des élèves qui présente plus de dangers que d'avantages. Les langues vivantes servent de laboratoire d'expérimentation, ces groupes de niveaux de compétence sont la porte ouverte à toutes les déréglementations possibles : plus d'horaires nationaux, plus de programme national, certifications ... et donc un enseignement très « local ».

Le SNES s'oppose à toute certification concurrente de l'examen national ou s'y substituant. Il revendique l'abandon des groupes de niveaux de compétence.



© istockphoto/Charity Myers

Le plan de rénovation de l'enseignement des LV⁽²⁾ nous parle de formation, de séminaires, de bilans. Qu'en est-il en réalité ?

Aucun bilan quantitatif et qualitatif n'est publié ; les séminaires servent à réunir quelques enseignants relais « de la bonne parole » et les stages (quand il y en a) sont des moments d'information sur les textes officiels voire des moments de désinformation ou de sommation !

Les enseignants ont besoin de temps de réelle formation disciplinaire (et cela à différents moments de leur carrière) et de conditions matérielles favorables (horaires nationaux, nombre d'élèves par classe, équipements) pour travailler avec leurs élèves les quatre



© Clément Martin

capacités langagières conformément aux programmes et instructions officielles. Mais cette notion « d'ensei-

EXTRAIT TEXTES ADOPTÉS - MARS 2007

1.3.5. Formation continue

La formation continue, élément indispensable du métier, est mise à mal par la diminution constante des crédits qui lui sont alloués et par le décret de Robien sur les remplacements. [...]

Or, nos métiers sont en constante évolution, tant du point de vue des connaissances que de celui de la didactique de nos disciplines. Un temps de formation inclus dans notre temps de travail doit être reconnu. La formation continue des enseignants ne peut se limiter à la transmission des instructions officielles ou à la « mise en adéquation » avec tel ou tel projet d'établissement.

gnant concepteur qualifié » portée par le SNES est loin des objectifs du ministère qui, à nouveau, par le biais du cahier des charges de la formation, ne cherche qu'à former des exécutants. La première année de formation professionnelle ne peut en aucun cas se réduire à un

stage pratique proche du « compagnonnage » assorti d'une juxtaposition de modules qui répondraient à une conception étriquée du métier (référentiel de compétences, « Éducation à... »). ■

2. Sur le site Eduscol <http://eduscol.education.fr/D0067/prl.htm>

conceptions du métier ?

Les propres études du ministère montrent que « l'amour de la discipline », étudiée puis enseignée, reste le principal motif de satisfaction des jeunes enseignants. Pourquoi, alors, le ministère plaide-t-il pour des enseignants bivalents si ce n'est par souci d'économie de moyens horaires, de rentabilité en introduisant plus de flexibilité dans les affectations et les services ?

Les LV se prêtent bien à ce style d'exercice gestionnaire en terme de service sur plusieurs établissements. ■



© istockphoto/Charity Myers

EXTRAIT TEXTES ADOPTÉS - MARS 2007

1.3.2. Mention complémentaire et bivalence

Malgré la publicité que le ministère a fait auprès des candidats aux concours, malgré les promesses d'affectation prioritaire ou de prime, les mentions complémentaires n'attirent pas les candidats : 33 lauréats d'un CAPES en ont obtenu une sur les 492 inscrits qui avaient réussi leur concours en 2006. À l'heure actuelle, seuls 19 stagiaires sont en passe de la valider, les autres étant en report de stage ou ayant renoncé. Pour autant, le ministre veut aller plus loin en créant des CAPES bivalents. C'est pourquoi le SNES s'oppose à la création des mentions complémentaires (obtenues par concours, par la VAE) qui, en portant une grave atteinte à nos qualifications et à la maîtrise des savoirs scientifiques, ne sauraient constituer qu'un appauvrissement et produiraient un enseignement au rabais. Les disciplines artistiques, la documentation, les langues vivantes... sont particulièrement menacées par la création de mentions complémentaires (existant pour l'instant en arts plastiques). On voit bien la logique qui consisterait petit à petit à maintenir des CAPES dans les seules disciplines « dites fondamentales » (ce qui correspondrait d'ailleurs à la logique du socle).

Enseignement des LV en SEGPA

La circulaire du 29 août 2006 définit pour les SEGPA des horaires nationaux et affiche un enseignement de 4 heures en LV en Sixième et 3 heures dans les autres classes. La décision ministérielle d'augmenter le nombre d'heures en anglais dans les SEGPA correspond à un vrai besoin mais sous-estime fortement les difficultés d'apprentissage des élèves qui relèvent d'un enseignement adapté. Le recrutement et la formation des professeurs des écoles spécialisés n'étant pas à l'ordre du jour, le recours aux professeurs de lycée et collège comme variable d'ajustement va s'accroître niant ainsi la spécificité de ces sections adaptées. Les enseignants ont d'autant plus besoin d'être formés pour prendre en charge ces élèves en très grande difficulté qu'il n'existe, pour les SEGPA, ni programme adapté ni manuel spécifique. Derrière

cette circulaire, se profile en fait une fragilisation de l'enseignement adapté, qui risque fort de se traduire à terme par une dilution des SEGPA dans les collèges, rendue notamment possible par la mise en place des groupes de compétences en langues. Les professeurs de langue du collège qui exercent aujourd'hui en SEGPA dans des conditions souvent difficiles, sans formation préalable, manifestent une très forte inquiétude d'autant que sont aussi accueillis en SEGPA des élèves qui n'ont pas trouvé de place dans un établissement spécialisé... À leur inquiétude s'ajoute celle des professeurs qui exercent en lycée et qui craignent d'avoir à assurer un complément de service en collège, voire en SEGPA, du fait des suppressions massives de postes dans le second degré et de la remise en cause de l'heure de première chaire.



© istockphoto/Matt Krammlein

Nous revendiquons pour l'enseignement des langues vivantes des horaires suffisants (3 heures/élèves minimum) de manière à offrir à l'ensemble des élèves des conditions d'apprentissage à la hauteur des besoins du pays.
(Extrait congrès 2007 Clermont)